RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de
L'Éducation nationale

Arrêté n°2026-119 du 6 novembre 2026 portant création et fixant la composition de la commission régionale académique des formations Post Bac (CRAFPB)

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Vu la circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Considérant que la commission régionale académique des formations post-bac vise l'amélioration de l'enseignement supérieur dans la région académique Guadeloupe,

Sur proposition du secrétaire général de la région académique de Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1er : Á compter de la publication du présent arrêté, la composition de la commission régionale académique des formations Post Bac (CRAFPB) est composée ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE :

Titulaire(s)	**Suppléant(s)**
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN, président	Son représentant
M. Olivier HUISMAN, Secrétaire général de région académique ou son représentant Mme. Raïssa LUREL, Déléguée Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation, Conseillère du Recteur, Mme. Nicole DUPUY, Déléguée Régionale académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue Mme. Guylène BUSSAC, Doyenne des IA – IPR, IA-IPR Sc. Techniques Industrielles M. Laurent TERRADE, IA-IPR Mathématiques, Mme. Catherine MARIVAL, Doyenne des IEN – ET – EG, IEN EG Lettres-histoire géographie Mme. Murielle COMBET, Chargée de mission cellule enseignement supérieur M. Yvan FERMET-QUINET, Délégué adjoint DRONISEP M. Philippe LE JEANNIC, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Mme. Cynthia ROVELAS, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Sud Basse-Terre (DCIO) Mme. Sendrine DECHERY, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Nord Grande-Terre (DCIO) Mme. Betty SAMSON, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Sud Grande-Terre (DCIO) Mme. Aline ROBIN, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Nord Basse-Terre (DCIO)	

Mme. Maïlly ZOU, Chargée de mission Parcoursup - DRAIO

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL REGIONAL :

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Ary CHALUS, Président du Conseil Régional	Son représentant

REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES :

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Michel GEOFFROY, Président d'Université	Son représentant
Mme. Célia JEAN-ALEXIS, Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe Mme. Guylène AURORE, Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) VPCFVU Mme. Laura CASSIN, Directrice de la DOSIP (Direction de l'Orientation des Stages et de l'Insertion Prof.)	

REPRÉSENTANTS DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET :

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Olivier DEGENMANN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Son représentant

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (E.P.L.E) :

Titulaires
Mme. Josée-Lise BELAIR, proviseure LGT Faustin FLERET
M. Michel TILLE, proviseur LP Gerty ARCHIMEDE
M. Michel ACCIPE, proviseur LPO Nord Grande Terre
Mme. Jocelyne NESTAR, proviseure LP Louis DELGRES
M. Marius CLAUDE, proviseur LGT BAIMBRIDGE
Mme. Marlène BOREL, proviseure LPO Chevalier de Saint-Georges
Mme. Carole SERIN, proviseure LGT Félix PROTO
Mme. Valérie ABANCOURT-DAZIN, proviseure *par intérim* du LMHT Violetta CHAVILLE
Mme. Firmine GUAYROSO, proviseure LPO Charles COEFFIN
Mme. Lydia COLLÉ, proviseure LP Augustin ARRON
M. Michel ROMUALD, proviseur LDM Bertène JUMINER
Mme. Elisabeth LEPIERRE, proviseure LGT Droits de l'Homme
Mme. Pascale MICHEL-CHANLOT, proviseure LGT Gerville REACHE
M. Axel GALVANI, proviseur Raoul Georges NICOLO
Mme. Catherine GRANDISSON, proviseure LGT Sonny RUPAIRE
Mme. Laurence GUSTAVE-LAURENT, proviseure LPO Pointe Noire
M. Emmanuel BOISDUR, proviseur LP Paul LACAVE
Mme. Corine BERNIER, proviseure LGT Robert WEINUM
M. Harry DORVILLE, proviseur LP Daniella JEFFRY

REPRESÉNTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS AVEC DES FORMATIONS DE STS ET CPGE :

Titulaires
M. Patrick DI RUGGIERO, directeur LP/LGT les Persévérants
M. Xavier ABSALON, directeur LP Blanchet
M. Dimitri GOBER, directeur LPO Versailles
Mme. Chantale LUCE, directrice LP/LT Bel AIR
M. Martin CHARBONNÉ, directeur Collège/LGT La Persévérance mixte

REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES PARAMÉDICALES :

Titulaire
Mme. Niza PIERROT, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

REPRÉSENTANTS DES ELEVES, DES ÉTUDIANTS ET DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Titulaires
Mme. Manon LOISEAU, élue du CAVL Terminale
M. Ethan COISSARD, élu du CAVL Terminale
M. Allan COLONNETTE, Vice - Président du « Pôle Etudiant » Guadeloupe
Mme. Sylvina GIRARD, Présidente de la FCPE ou son représentant
M. Marius NOËL, Président de la FAPEG ou son représentant
Mme. Sylvie ROSIER, Présidente de l'APEL ou son représentant

Article 2 : Placée sous l'autorité du recteur d'académie, la Commission Régionale Académique des Formations Post Baccalauréat (CRAFPB) a pour compétence d'aborder toutes les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et supérieur et aux règles de fonctionnement de la procédure nationale PARCOURSUP. Elle arrête les pourcentages donnant la priorité aux différents bacheliers.

Article 3 : Ses missions sont élargies à l'étude des cartes de formations dans les quatre filières principales de l'enseignement supérieur (licence, BUT, CPGE et BTS). Elle propose aux autorités compétentes les ouvertures et fermetures des formations.

Article 4 : Tout arrêté antérieur est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 6 novembre 2026

Le recteur de région académique

ACADEMIE DE LA REGION GUADELOUPE
RECTORAT

Gabriele FIONI